

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/42I du 6/5/1982 15/10/82
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.21021/

Portant intégration et nomination de
certains candidats du Ministère de
l'Education Nationale dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) en tête
FIONGONEN Thomas.

(/ISMS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseigne-
ment Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22/5/1964 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/181/FP-BE du 26/3/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret
n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26/01/1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 3761/MEN-DGMS-DPA du 9 Décembre
1981 du Directeur Général de l'Administration Scolaire transmet-
tant les dossiers constitués par les intéressés ;

D.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/09/1967 susvisé les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence et du CAPEL (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de 1^{er} échelon Stagiaire indice 830.

- FIONGONENA Thomas né le 12/8/1957 à Baratier
- MBEMBA Gilbert né le 20/12/1954 à Brazzaville
- ONDZE Louis né le 7/2/1956 à Mossaka
- DONGO Alphonse né le 12/6/1952 à Moungouma - Moké
- MIENAGATA Antoine, né le 12/02/1954 à Linzolo
- OBAMBI Pierre né vers 1957 à Boubée
- BAFOUTIKA Adolphe né le 10/11/1957 à Kinsoundi (Mindouli)
- BALOSSA MALONGA Adonai Dieudonné né le 30/6/1955 à Pointe-Noire
- MABONZO André né le 18/10/1953 à Brazzaville
- MAFOUA Alphonse né le 31/5/1954 à Bacongo (Brazzaville)
- MOENGUELE Eugène Stanislas né le 15/11/1954 à Brazzaville.

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2/5/1982.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

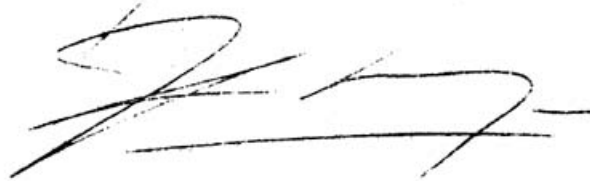
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre de l'Education
Nationale


Colonel Louis SYLVAIN-GOM.

Le Ministre des Finances,


Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.


Antoine NDINGA-OB.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP.	3
DFP-BST	1
D.B.	2
D.C.F.	1
M.E.N.	1
D.G.A.S.	1
D.P.A.A.	2
INTERESSES	11
SGCM/BC	2
DOSSIERS	22

